



ARRÊTÉ N° 2023-004

FIXANT LA LISTE DES MEMBRES DE JURY DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCES PAR VOIE D'AVANCEMENT DE GRADE AU GRADE D'EDUCATEUR TERRITORIAL DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE-SESSION 2023-

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Martinique,

Vu le Code Général de la fonction publique,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2011-605 du 30 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives,

Vu le décret n° 2011-792 du 28 juin 2011 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu au II de l'article 17 du décret n° 2011-605 du 30 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs des activités physiques et sportives,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

Vu le décret n° 2020-1695 du 24 décembre 2020 pris pour l'application des articles 7 et 8 de l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des concours et examens pendant la crise sanitaire,

Vu le décret n° 2021-1699 du 1^{er} juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la crise sanitaire,

Vu l'arrêté n° 2022-089 portant ouverture de l'examen professionnel d'accès par voie d'avancement de grade au grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe,

Vu l'arrêté n° 2022-204 fixant le lieu de l'épreuve écrite,

Vu l'arrêté n° 2022-205 fixant la liste des candidats admis à concourir,

ARRÊTE :

1. La composition du jury est fixée comme suit :

COLLEGE DES ELUS :

- Mme Françoise ADAINE-PETIT, maire-adjoint de la ville de Ducos, *Présidente du jury*,
- Mme Eliane MIEVILLY, maire-adjoint de la ville de Saint-Joseph,
- M. Eddy LOUIS-ALEXANDRE-DIT-PETIT-FRERE, maire-adjoint de la ville du Saint-Esprit,

COLLEGE DES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX :

- Mme Ketty PIERRE-LOUIS, attaché principal du CNFPT, *Représentante du CNFPT*,
- Mme Ella JANVIER, éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe de la ville de Fort-de-France,
- M. Eric PRONZOLA, ingénieur de la ville du Lamentin, *Représentant de la catégorie*,

COLLEGE DES PERSONNALITES QUALIFIEES :

- M. Marius HENRY, directeur général des services de la ville du Robert, *Président suppléant*,
- M. Roger TAVERNY, directeur général des services de la ville de Sainte-Marie, retraité,
- M. Angelin Gabriel OMERE, directeur général des services de la commune de l'Ajoupa-Bouillon.

2. Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le préfet de la Martinique et communiquée partout où besoin sera.

Le Président,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Fort-de-France (12 rue du citronnier Plateau Fofo CS 17103 97271 SCHOELCHER CEDEX) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de publication.

Transmis à la Préfecture le :

Affiché le :

Fait à Fort-de-France, le 3 janvier 2023



Le Président

Justin PAMPHILE